

Bulletin Municipal n° 4

Décembre 2020



<u>Insolite</u>: ces cygnes ont été photographiés à Remilly-les-Marais!!! (Plus d'infos dans votre bulletin...)

Le Mot du Maire

L'année 2020 n'aura pas été « un long fleuve tranquille » avec des élections municipales en plein premier confinement, une pandémie aussi imprévisible que menaçante, un second confinement et ... encore tant d'incertitudes pour l'avenir économique et la santé de chacun d'entre nous.

Qui, à l'aube de 2021, l'ère du numérique, de la toute puissance de la science, des connaissances et des progrès dans tous les domaines, aurait pu soupçonner que nous allions devenir aussi vulnérables ?



Obligés de nous confiner!

Obligés d'obéir aux directives officielles!

Quelle leçon d'humilité!

Ce nouveau bulletin essaie de répondre aux interrogations légitimes, le plus souvent entendues sur la gestion municipale. C'est notre devoir d'expliquer.

Nous savons que l'action est la chose la plus difficile au monde, parce qu'elle bouscule notre tranquillité et notre confort. C'est pourquoi nous avons peur de l'action, lorsque nous sommes conscients de la tâche et que trop souvent nous n'avons pas le courage d'en prendre le risque.

Qu'il me soit permis ici de saluer l'équipe municipale (élus et personnel communal) qui m'accompagne à Remilly-les-Marais. Tous si dignes et ardents à l'effort!

Un grand merci à chacun d'eux!

Je souhaite, à chacun d'entre vous, une année 2021 beaucoup plus douce et plus fraternelle : un vaccin est en vue, la télémédecine arrive chez vous en 2021 et le miracle du printemps va se reproduire...

Marie-Josèphe BAUGE

SOMMAIRE:

- Informations municipales
- Rétrospective de l'année 2020
- Le budget
- Informations diverses concernant Remilly-les-Marais
- Les projets
- Mieux connaître notre environnement et mieux vivre ensemble
- Nos associations
- Informations pratiques



Informations Municipales



HORAIRES D'OUVERTURE DES MAIRIES DE REMILLY-LES-MARAIS:

Remilly s/ Lozon : le mardi de 9h à 12h, le jeudi de 16h30 à 18h30 et le vendredi de 16h à 17h30

Tél: 02 33 56 20 54 - Mail: mairie.remillylesmarais@orange.fr

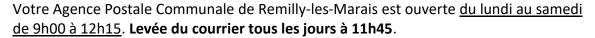
Les Champs de Losque : le jeudi de 16h30 à 19h00

Tél: 02 33 56 27 91- Mail: mairie.leschampsdelosque@wanadoo.fr

Le Mesnil-Vigot : le jeudi de 16h30 à 19h00

Tél: 02 33 55 27 75 - Mail: mairie.mesnil-vigot@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE :





LES ELUS DE REMILLY-LES-MARAIS:



Mme Marie-Josèphe BAUGE a été élue Maire de la commune de Remilly-les-Marais et Maire déléguée des Champs de Losque.

Les cinq adjoints sont :

- Pierre SEVAUX : 1er adjoint et Maire délégué de Remilly-sur-Lozon,
- Pierrette REMOND : 2e adjointe,
- Joël HEBERT : 3e adjoint et Maire délégué du Mesnil-Vigot,
- Géraldine MAUDUIT : 4e adjointe,
- Frédéric LALANDE : 5e adjoint.

Les deux conseillers municipaux délégués sont :

- LOZOUET Lydie et RIGOT Antoine

Les conseillers municipaux sont :

ANDRE Nathalie - GERARD Francis - GOSSELIN Philippe - GOULMY Cécile HAMEAU Christophe - LADROUE Nicole - LEMIEUX Sébastien - MICHON Fréderic - SOPHIE Virginie - VERNEUIL Ambre - ZIELINSKI Sandra

LES COMMISSIONS:

Conseil Municipal

<u>FINANCES</u>: PRESIDENTE : Marie-Josèphe BAUGE VICE-PRESIDENTE : Géraldine MAUDUIT Membres : Philippe GOSSELIN - Christophe HAMEAU - Frédéric LALANDE - Frédéric

MICHON - Pierrette REMOND - Pierre SEVAUX

TRAVAUX ET RESPONSABLE DU PERSONNEL TECHNIQUE : Pierre SEVAUX

Membres: Cécile GOULMY - Joël HEBERT - Frédéric LALANDE - Sébastien LEMIEUX

VOIRIE ET CIMETIERE : Joël HEBERT

Membres: Cécile GOULMY - Sébastien LEMIEUX - Antoine RIGOT - Pierre SEVAUX

VIE LOCALE ET COMMUNICATION: Marie-Josèphe BAUGE

Membres: Nathalie ANDRE - Nicole LADROUE - Sandra ZIELINSKI

<u>SOLIDARITE</u> (banque alimentaire, affaires sociales, salles des fêtes, CCAS) : Pierrette REMOND Membres : Francis GERARD - Nicole LADROUE - Pierre SEVAUX - Virginie SOPHIE - Sandra ZIELINSKI

CITOYENNETE, DEVELOPPEMENT DURABLE, TRANSITION ECOLOGIQUE (partenariat avec école, parc des

marais, circuits courts): Géraldine MAUDUIT

Membres: Nathalie ANDRE - Christophe HAMEAU - Nicole LADROUE - Frédéric MICHON - Virginie SOPHIE

Ambre VERNEUIL

<u>URBANISME</u> (lotissements, patrimoine, certificats d'urbanisme) : Frédéric LALANDE

Membres: Géraldine MAUDUIT - Joël HEBERT - Pierre SEVAUX

PROJETS URGENTS (avenir médical, commerces...): Christophe HAMEAU

Membres: Philippe GOSSELIN - Frédéric LALANDE - Sébastien LEMIEUX - Pierrette REMOND

Rétrospective de l'année 2020

RECONNAISSANCE DE LA NATION A SES SERVITEURS :

Vendredi 10 janvier, Monsieur Philippe Bas sénateur a remis la distinction de Maire Honoraire à Monsieur Philippe Gosselin député. Cette distinction honorifique témoigne de la reconnaissance de la Nation à l'égard de ceux qui sont au service de leurs concitoyens.





Pierre Vaultier a remis à Gilbert Bérard la Médaille « d'or », d'honneur régionale, départementale et communale. Il a été conseiller municipal à Remilly sur Lozon pendant 37 ans.

Michel Laurent a, quant à lui, reçu la Médaille « d'argent » d'honneur régionale, départementale et communale. M. Laurent a été conseiller municipal de 1995 à 2014 puis adjoint de Philippe Gosselin de 2014 à 2017 et Maire délégué de Remilly-sur-Lozon de juillet 2017 à mai 2020. Cela fait 25 années de vie au service de notre commune.

REHABILITATION DU JARDIN DE LA MAIRIE DE REMILLY LES MARAIS :



Elle a été possible grâce à l'association « Les Amis de Lauris » et à un don d'un particulier.

Jeudi 12 mars, L'association « Les amis de Lauris », en sommeil depuis 2005, a remis un chèque de 8 300 € à la commune de Remilly-les-Marais. Tous les membres de l'association ont souhaité que ce don permette la réhabilitation du jardin situé près de la mairie.

L'association « Les Amis de Lauris » a été créé en 1986. En 1945, la

commune de Remilly sur Lozon, sinistrée à plus de 40 %, lance un appel à la générosité par l'intermédiaire de la Croix Rouge. Celui-ci sera entendu par les habitants de Lauris dans le Vaucluse. De 1945 à 1952, des échanges amicaux auront lieu entre les deux communes et seront repris en 1984 pour le 40ème anniversaire à la demande de conseillers municipaux. A partir de 1986 des échanges entre habitants auront lieu. Puis au fil des années, les rencontres se sont essoufflées ce qui a conduit la mise en sommeil de l'Association.

LES CEREMONIES DU 8 MAI :



6 JUIN 1944! UN HOMMAGE BIEN DISCRET A NOS LIBERATEURS:



Le samedi 6 juin, Marie-Jo Baugé, Pierre Sevaux et Pierrette Remond en présence de Jean-Paul Pitou et Antoine Noslier, membres d'associations de vétérans, ont déposé des fleurs en mémoire des 260 morts du 330ème Régiment d'infanterie de la 83ème Division d'infanterie qui ont libéré la commune.

Une cérémonie à huis clos à cause de la situation sanitaire.

LE 27 JUIN 2020, LA RECEPTION DES TRAVAUX DU CIMETIERE A REMILLY SUR LOZON :

Jeudi 27 juin 2020, a eu lieu la réception des travaux pour la première partie du cimetière de Remilly sur Lozon.

Les travaux ont commencé en novembre 2019 mais les entreprises ont été confrontées au problème d'un terrain très humide, un hiver pluvieux, la pandémie et le confinement.



LA RANDONNEE:



Le mardi 11 août 2020, l'association « Marigny Je T'aime », a organisé sa traditionnelle randonnée de 8 km « Au fil de l'Osier » à Remilly sur Lozon.

UN LOCAL TECHNIQUE POUR LES EMPLOYES COMMUNAUX :



Un local technique a amélioré les conditions de travail de nos employés communaux : un endroit où l'on peut se poser, s'équiper et mettre ses vêtements à sécher.

<u>Sur la photo</u>: Nicolas, Jean-Luc et André sont accompagnés de Dimitri Féron.
Ce dernier bénéficie d'un contrat aidé de

Ce dernier bénéficie d'un contrat aidé, de 7h00 par semaine pendant 6 mois, renouvelable 6 mois. Contrat aidé pris en charge par le département à 95%.

Saluons, au passage, le dynamisme et la créativité de l'équipe : de l'avis de tous, la jachère fleurie dans le bourg des Champs de Losque offre un beau spectacle. BRAVO!

C'est une initiative qui sera reproduite dans les 3 communes.



LA RENTREE DES CLASSES:

Notons que plusieurs enseignants (dont notre directrice, Mme Lecoq) ont répondu, en tant que volontaires, à l'appel de l'Inspection Académique pour aider les enfants, privés d'école présentielle pendant le confinement, « à reprendre pied » avant la rentrée : ce fut la « semaine des vacances apprenantes ».

Rendons hommage au sens du devoir de ces enseignants de la République!

Le matin du mardi 1^{er} septembre, 106 élèves ont repris le chemin de l'école. Une rentrée très particulière, marquée par des règles sanitaires très strictes, dans le prolongement d'une année scolaire fortement perturbée par l'épidémie.



<u>Information</u>: Nous avons eu le plaisir d'accueillir 2 nouveaux professeurs des écoles, Mme Emilie Drieu et M. Steven Lecler.



Rappel inscription scolaire:

Adressez-vous à la Mairie de Remilly-les-Marais en présentant :

- le livret de famille,
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (carnet de santé).

Faites ensuite enregistrer l'inscription de votre enfant par le directeur ou la directrice de l'école élémentaire en présentant :

- le certificat d'inscription délivré par la mairie ;
- le livret de famille,
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.

Il est souhaitable de se renseigner dès le mois d'avril pour la rentrée suivante afin de connaître les jours et heures de réception des parents pour l'inscription de leur enfant. Si l'enfant ne change pas d'école, vous n'aurez pas à renouveler son inscription chaque année.

Modalités pour un éventuel changement d'école :

- dans un premier temps, il vous faut une dérogation accordée par la présidente du SRPI (Mme Baugé),
- dans un second temps, il convient de demander (munis de cette dérogation) un certificat de radiation à la Directrice de l'école (Mme Lecoq).

Quelques précisions concernant la facturation de la garderie et cantine au SRPI :

- La garderie :
 - o Coût d'une ½ heure de garderie pour 1 parent : 1.10 €
 - Coût d'un salarié qui assure la garderie pendant ½ heure : environ 6.50 € pour la collectivité.

Pour qu'un enfant puisse être accueilli à la garderie par exemple à 7h50 le matin, il a fallu prévoir un salarié à partir de 7h30.

- La cantine:
 - Prix facturé aux parents par repas : 3.50 €
 - Prix de revient pour la collectivité : environ 13.00 €

Le parent qui peut alors déjeuner tranquillement parce qu'il sait que son enfant est en sécurité bénéficie d'un confort qui lui est offert par la collectivité !! par les contribuables de la commune... Faut-il rappeler que la collectivité doit prévoir un remboursement d'emprunt pour la nouvelle école d'environ 125 000,00 €/an ? et une dépense de fonctionnement pour le SRPI d'environ 100 000,00 €/an ?

Cet investissement pour la formation et l'épanouissement des enfants est fondamental. C'est celui que les municipalités précédentes ont fait et auquel nous adhérons pleinement. C'est un choix qui se fait nécessairement aux dépends d'autres urgences (l'entretien des routes par exemple).

LES RESULTATS DU CONCOURS DE MAISONS ET JARDINS FLEURIS :

Résultat du concours de fleurissement de Remilly sur Lozon et le Mesnil-Vigot :



Catégorie 1 :

Maison avec jardin visible de la voie publique :

- 1: Anne-Marie Vaultier,
- 2: Christiane Laurent.
- 3 : Jean-Luc Cauchard.

Catégorie 2 :

Balcons, terrasses visibles de la voie publique :

- 1 Françoise Tourainne,
- 2 Ghislaine Levillain,
- 3 Lydie Lozouet.

LES JOURNEES DU PATRIMOINE :

A l'occasion des journées européennes du patrimoine, les Associations « Les Amis du Château de Montfort » et « Au fil de l'Osier » de Remilly-les-Marais ont accueilli les visiteurs les 19 et 20 septembre 2020. Ceux-ci ont pu apprécier la visite du Château, les maquettes animées du Village des Années 30 ainsi que le musée et les salles d'exposition de la Vannerie Lehodey VaniBois.



UNE CENTENAIRE DANS NOTRE COMMUNE:



Philippe Gosselin, Pierre Sevaux et Marie-Josèphe Baugé se sont faits

les ambassadeurs de la commune pour souhaiter un joyeux anniversaire à Madame Maria Birée.

Madame Birée, chaleureusement entrourée de tous ses enfants fêtait ses 100 ans !

Elle n'a pas boudé son plaisir pour trinquer au milieu des fleurs.



TELETHON:

En début d'année, notre équipe de bénévoles a remis un chèque de 1592.20 € à Mme Jacqueline Lereculey, présidente de l'AFM Téléthon sur la région de Daye.

Le résultat est supérieur aux années précédentes, pour rappel en 2018 un chèque global de 1460.50 € avait été remis au profit de l'AFM Téléthon contre 754.35 € en 2017.



Cette année, les bénévoles ont décidé de maintenir la vente de madeleines mais d'annuler la vente de crêpes et la marche au profit du Téléthon.

L'INSOLITE DE L'ANNEE 2020 :







Ces photos ont été prises le 13 avril à 16h40 par M. Michel Laurent à

l'Oseraie de Remilly sur Lozon (rue du Marais). L'Oseraie est un élément du patrimoine de notre commune. Elle permet de valoriser un savoir-faire local qui a connu son apogée au début du XXème siècle et a su s'adapter pour perdurer.

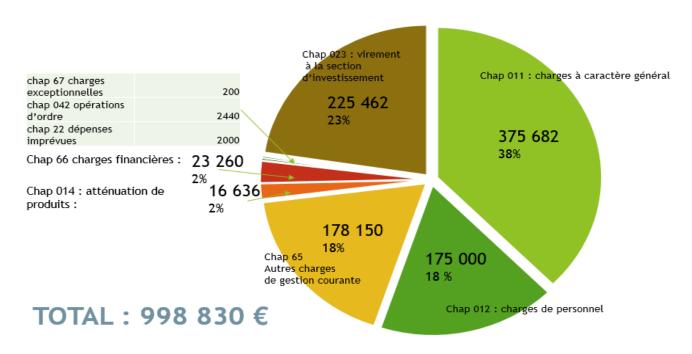
Le budget

LES TAUX D'IMPOSITION 2020 :

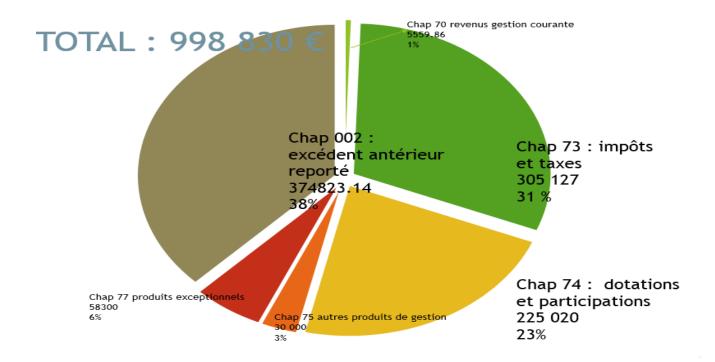
TAXES	TAUX
Taxe foncière (bâti)	12.44 %
Taxe foncière (non bâti)	31.13 %
Pour rappel taxe habitation	7.42 %

La collectivité dispose de marges de manœuvre fiscales : les taux de taxe foncière sont inférieurs aux taux moyens de la strate nationale correspondante.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :



Informations diverses concernant Remilly-les-Marais



Une mention spéciale aux entreprises locales et commerces qui par leurs efforts de chaque jour contribuent, contre vents et marées, à maintenir l'emploi et le dynamisme au niveau de la commune.

LA LOCATION DES SALLES DES FETES :

Les tarifs:

PRESTATIONS	PRESTATIONS REMILLY SUR LOZON		LE MESNIL VIGOT		LES CHAMPS DE LOSQUE	
DE LOCATION	RESIDENT	EXTERIEUR	RESIDENT	EXTERIEUR	RESIDENT	EXTERIEUR
SOIREE REPAS AVEC LENDEMAIN	182.00€	235.00€	135.00 €	150.00€	110.00€	130.00€
VIN D'HONNEUR	Au kilowatt (hres réelles consommées)	50.00€	Au kilowatt (hres réelles consommées	50.00€	Au kilowatt (hres réelles consommées	30.00€
LOCATION VAISSELLE	0.80€	0.80€			0.80€	0.80€
LOCATION VERRE	0.10€	0.10€			0.10€	0.10 €

Pour toute réservation, merci de vous adresser à Mme Remond Pierrette au 07 86 55 02 18.

Une caution de 300 euros sera demandée pour chaque location ainsi qu'une attestation d'assurance et un acompte correspondant à la moitié du tarif de la location (un état des lieux sera effectué avant et après la location).

Rappel: Les associations de Remilly-les-Marais bénéficient gratuitement des salles des fêtes deux fois par an toutes communes confondues. Concernant les réunions mensuelles de nos anciens, les salles des fêtes peuvent être utilisées gratuitement.



LA GESTION DES CIMETIERES :

Les concessions (tarifs identiques pour les 3 communes) :

DUREE	TARIFS	PART COMMUNAL	PART CCAS
30 ANS	120€	80 €	40 €
50 ANS	160 €	107€	53€
PERPETUELLE	300 €	200€	100€



Les Champs de Losque

Le jardin du souvenir (tarifs identiques pour les cimetières de Remilly et du Mesnil-Vigot) :

	DUREE	TARIFS	PART COMMUNAL	PART CCAS
COLOMBARIUM	50 ANS	600€	400€	200€
CONCESSION CAVE URNE	50 ANS	100€	66€	34 €



Le Mesnil-Vigot

Les caveaux à prix coûtants (nouveau cimetière de Remilly sur Lozon) :

Nouveau cimetière de Remilly sur Lozon	Prix du caveau installé sans la concession
Caveau 1 place	800,00 TTC
Caveau 2 places	1190,00 TTC
Caveau 3 places	1520,00 TTC



Remilly sur Lozon

Tous les caveaux préinstallés ayant été retenus, la municipalité a dû solliciter de nouveau les entreprises SARL Thomas et Fils de Créances et la SARL TP Eude qui ont repris les travaux au cimetière de Remilly (1 caveau à 3 places et 11 caveaux à 2 places ont été installés).

Autres tarifs:

Redevance dispersion des cendres : 30 €

Location caveau provisoire à la journée : 5€/jour

L'entretien des cimetières a dû être repensé :



- Comme toutes les collectivités, la commune de Remilly-les-Marais doit appliquer dans ses trois cimetières la loi Labbé sur le « Zéro phyto ». Cette loi interdit l'utilisation des pesticides pour détruire les mauvaises herbes.
- Des modifications dans l'entretien des cimetières se sont donc imposées et peuvent nous étonner dans un premier temps : la végétalisation des cimetières est en cours (enherbement des allées – semis de mélanges floraux qui

apporteront des touches de couleurs dans les espaces inutilisables). Nos employés communaux redoublent d'ingéniosité pour s'adapter aux circonstances : Patience et Bienveillance sont donc attendues de chacun d'entre nous.

- Rappelons que les grandes allées et les contre-allées qui desservent les rangées de tombes sont du ressort de la commune. L'entretien des tombes et de l'espace entre les tombes doit être assuré par les familles (pesticides interdits aussi pour les particuliers).
- Un règlement des cimetières a été élaboré par la « commission cimetière » et pourra être consulté en mairie après avoir été soumis au conseil municipal. Notons également que les chiens (même en laisse) sont interdits dans les cimetières. Il en va du respect de ce lieu de recueillement.

QUELQUES MOTS CONCERNANT LA VOIRIE:

« Ils trouvent bien de l'argent pour aménager une salle des fêtes, un parc, un cimetière, refaire l'éclairage public, construire une belle école et... pour les routes, il n'y a jamais d'argent! » Combien de fois ne l'a-t-on pas entendu? Eh oui! C'est choquant et pourtant c'est limpide!



- 1 Convenons d'abord que nos routes communales ne sont plus tellement adaptées aux engins agricoles actuels ou semi-remorques de transports divers
- **2** La voirie étant de la stricte compétence de la commune, il n'y a aucune subvention pour entretenir les routes alors que tous les autres travaux peuvent être subventionnés ou par l'état, le département, la région, l'Agglo, voire l'Europe.

Les travaux de voirie doivent être intégralement financés par la commune et quand il y a des emprunts conséquents à rembourser, ça devient compliqué!

Toutes ces contingences sont difficiles à intégrer et je voudrais rendre hommage à Joël Hébert (responsable voirie) et Pierre Sevaux (responsable travaux) qui font de leur mieux pour gérer ce difficile problème de l'état des routes.

Pour terminer sur une note d'humour, je vous livre cette réflexion délicieuse d'un élu qui venait de recevoir en Mairie des remarques sur le sujet : « Il s'est trompé d'adresse, pour les miracles c'est à la porte d'à côté (à l'église) qu'il aurait dû frapper ! »

LA TOURNEE DU CADASTRE :



Les géomètres du cadastre se sont rendus dans la commune de Remilly sur Lozon avec un drone afin de procéder aux travaux de mise à jour du plan cadastral. C'est une visite classique totalement indépendante de la Mairie.

Elle a lieu tous les 3 ans dans toutes les communes.

REMPLACEMENT DES SERRURES AUX CHAMPS DE LOSQUE :

Notons que les serrures de tous les locaux communaux (mairie, salle des fêtes, boîte aux lettres...) ont dû être remplacées en début de mandat : le maire délégué sortant ayant perdu les clés avant les élections.

Les projets

LE PROJET QUI NOUS CONCERNE TOUS : L'ACCES AUX SOINS MEDICAUX

Le départ précipité du Docteur Hervieu nous a contraints à nous adapter aux circonstances et à proposer une alternative. Le projet initial prévoyant des travaux trop conséquents en temps (2 à 3 ans) et en prix, la commission travaux a été unanime, après concertation avec la commission médicale, pour proposer le site des anciennes écoles en remplacement du bâtiment de la poste.

Le nouveau projet a été soumis au cabinet Laurent.



Dans les plans, 3 espaces seront réservés au domaine médical (1 espace pour un médecin temporaire ou permanent avec zone d'accueil, un espace contigü réservé à la télémédecine et un troisième espace réservé aux infirmières).

Il n'y aura pas de grosses structures à modifier mais essentiellement de l'isolation (pas besoin d'extension). Nous y disposerons de la fibre avec un débit suffisant à prévoir, pas de problème d'accessibilité, aménagement possible d'un parking avec discrétion certainement appréciée.

<u>Pour info</u>: L'espoir renaît à Remilly car l'équipe municipale a emporté l'accord de l'URML (Union Régionale des Médecins Libéraux) pour le projet de télémédecine à Remilly-les-Marais avec le concours de la cellule de coordination régionale de soins non programmés. C'était le 12 novembre au cours d'une visio-conférence (COVID oblige).

C'était en présence entre autres du docteur Leveneur, président de l'URML, de Monsieur Decaen, directeur de la CPAM de la Manche, de l'ARS Normandie, des infirmières de Remilly, des élus de Remilly-les-Marais (dont Christophe Hameau, pharmacien).

Une réunion d'information de la population sera prévue ultérieurement.

Ce sera le deuxième poste de télémédecine communal dans la Manche après celui de Saint-Georges de Rouelley dans le Sud Manche.

La signalisation sera revue aux points stratégiques.

LA VIABILISATION DU LOTISSEMENT DES CHAMPS DE LOSQUE :

Une réunion avec la Sorapel pour l'effacement des réseaux a eu lieu mais du retard a été pris par le cabinet Lallouet (Covid19...) : <u>la viabilisation du lotissement des Champs de Losque</u> initialement prévue en juin n'est intervenue qu'en novembre dernier.

Voici le détail estimatif des travaux de viabilisation du lotissement (3+5 lots) :

Il s'agit d'un budget annexe qui doit s'autofinancer :

LOTS	Montant € HT		
Lot Voirie assainissement EP	57 546,00 €		
Lot réseaux souples (Télécom et éclairage)	27 728.00 €		
Lot espaces verts (clôtures et plantations)	5 967.00 €		
TOTAL	91 241.00 €		



OPERATION NUMERUE AU CHAMPS DE LOSQUE:

Rappelons l'importance de nommer et numéroter les rues de la Commune déléguée des Champs de Losque.

Il convient d'identifier clairement les adresses des habitants :

- Pour faciliter le repérage aux services de secours,
- Pour faciliter la tâche de la Poste et autres services publics ou commerciaux,
- Mais aussi pour la future installation de la fibre optique et la localisation GPS.

L'équipe municipale précédente qui avait déjà beaucoup travaillé sur le sujet avait attribué logiquement aux quatre directions à partir du bourg les noms suivants :

- Route de Tribehou
- Route de Marigny
- Route du Hommet
- Route de Périers

La poste nous invite à éviter ces quatre dénominations. En effet, lorsqu'un GPS enregistre une adresse, il intègre 2 mots-clés de l'adresse et une « Route de Marigny » risque d'emmener, à tort, un véhicule des pompiers ou du Samu à Marigny!

Nous proposons donc 4 nouvelles dénominations :

- Route Saint-Martin (pour la direction de Tribehou)
- Route du Prieuré (pour la route vers le Hommet)
- Route de l'Hôtel Gallet (pour la route de Marigny)
- Route de la Libération (pour la route de Périers)

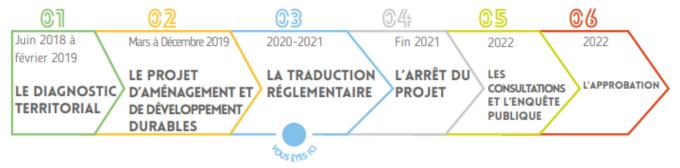
Notons que le Code Postal restera 50620 au risque de voir nos courriers retardés de 2 jours si nous adoptions le Code 50570.

LE PLUI:

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme à l'échelle de Saint-Lô Agglo. Il va permettre de définir, pour chaque parcelle du territoire, les possibilités et les conditions d'utilisation, d'aménagement ou de construction. Il s'agit d'un projet commun entre la communauté d'agglomération et les 61 communes qui la composent.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal se déroule en 6 grandes phases qui correspondent à la construction des différentes pièces du document et à des moments de procédure, demandés par le code de l'urbanisme :





En quoi est-ce un atout pour le territoire?

Le PLUi de Saint-Lô Agglo permet de :

- Limiter la consommation de l'espace sur le territoire de Saint-Lô Agglo
- Soutenir l'économie et l'emploi

- Faire de Saint-Lô Agglo un territoire communiquant et « intelligent »
- Faire de Saint-Lô Agglo un territoire d'accueil
- Intégrer une démarche de Transition écologique et énergétique, globale et transversale



L'élaboration du PLUi entre dans sa 3^{ème} étape, la phase règlementaire.

Il s'agit de traduire sous forme de règles les objectifs et orientations définis dans la loi et dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Ce sont ces règles qui s'appliqueront directement aux autorisations du droit du sol (permis de construire, déclaration préalable, etc.).

C'est l'étape la plus complexe car il s'agit de concilier de nombreux enjeux parfois contradictoires (patrimoine, paysage, environnement, etc.), mais aussi et surtout car les choix politiques, réalisés dans une visée d'intérêt général, ont un impact direct sur la propriété privée des personnes, et notamment le prix des terrains.

Cette phase règlementaire comprend plusieurs étapes qui aboutiront à des documents opposables :

- Le règlement graphique ou zonage : quelles parcelles seront inscrites en zone U (urbaine), AU (à urbaniser), A (agricole) ou N (naturelle) ? Lesquelles seront réservées pour accueillir des projets spécifiques (équipements, etc.) ? Ces classements impliquent des droits à construire différents.
- Les orientations d'aménagements et de programmation (OAP) : ce sont des projets où les élus définiront les grands principes d'aménagement, soit à l'échelle d'un secteur (par exemple un centre-bourg, un nouveau quartier, etc.), soit sur une thématique (la gestion des eaux pluviales, la valorisation du bocage, etc.)
- Le règlement écrit : il vient en complément du zonage définir plus précisément où l'on peut construire quoi (destination des constructions), comment le projet prend en compte son environnement (caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères Exemple : hauteur des constructions, part du terrain à conserver en pleine terre, etc.) et comment le projet est raccordé aux équipements et réseaux.

Retrouvez l'intégralité de la démarche du PLUi sur http://plui.saint-lo-agglo.fr/

<u>Mieux connaître notre environnement et</u> <u>Mieux vivre ensemble</u>

Une nouvelle commission a vu le jour pour ce mandat : « citoyenneté, développement durable et transition écologique ».

Elle est pilotée par Géraldine Mauduit.

La première réunion s'est tenue le 27 août 2020 dont 9 conseillers municipaux et Mme le Maire étaient présents. Ce temps d'éch

conseillers municipaux et Mme le Maire étaient présents. Ce temps d'échange a permis de fixer les objectifs pour ces 6 prochaines années :

Cette commission traitera des problématiques concernant l'aménagement et l'amélioration du cadre de vie (exemples : connaissance des besoins des enfants, concours fleurissement...), et insufflera une démarche de développement durable dans la commune (réponses à des appels à projets locaux, régionaux ou nationaux en particulier à la biodiversité dans le but de faire financer des actions ou une reconnaissance).



Elle pourra également s'occuper des problématiques des déchets et de leur recyclage.

Un rôle important sera aussi donné à cette commission en ce qui concerne l'éducation à l'environnement en lien étroit avec l'école de l'Oseraie et la connaissance de sa commune.

Nos associations

Les circonstances sanitaires, (COVID-19) avec ses confinements, n'ont malheureusement pas permis à la majorité de nos associations de faire leur Assemblée Générale.

En conséquence de quoi ne figurent, sous forme de photos dans ce bulletin, que les rares événements qui ont pu être réalisés cette année.

Ont pu réaliser leur Assemblée Générale :

L'Association « Les 2 Mains »

Composition du bureau :

Présidente : Hue Viviane Trésorière : Villallard Vanessa Secrétaire : Ledouit Véronique

L'Association « Les 2 Mains » propose des ateliers de loisirs créatifs pour

les enfants de 6 à 12 ans dans les locaux de l'ancienne école (rue André Le Duc). Seuls 6 enfants répartis par tranche d'âge sont admis par séance de loisirs créatifs : le lundi de 16h30 à 18h00, le mardi de 17h00 à 18h30 et le mercredi de 10h30 à 12h00, de 13h30 à 15h00 et de 15h30 à 17h00.



Les petits bricoleurs sont accueillis en toute sécurité, dans une ambiance créative et chaleureuse et pratiquent des activités ludiques, centrées sur la créativité et la pratique manuelle.

Au programme cette année : tableau avec des coquillages, paperkraft, objets avec des capsules de café, déco de Noël En plus des activités, une séance de cinéma, le goûter de Noël, la chasse aux œufs au château de Montfort, la chasse au trésor et les incontournables "olympiades".

Les Bielles des Marais

Composition du bureau :

Président: Dupart Christophe (0680997546) - Mail: lesbiellesdesmarais@gmail.com

Trésorier : Lamy Richard Secrétaire : Dupart Carole

Membre du bureau : Dupart Georges

C'est une année difficile qui s'achève pour toutes les associations mais aussi pour les bielles des marais. Les occasions de rassembler les véhicules anciens ont été rares, nos deux événements ont été annulés. Les bielles des marais sont prêtes à prendre les dispositions nécessaires pour animer et participer aux événements... tout en respectant et appliquant le protocole sanitaire. Notre dernière participation à Graignes au mois de septembre s'est très bien passée avec un accueil chaleureux dans le respect des règles sanitaires beaucoup de gens sont venus nous voir.



Si en 2021 le climat est plus propice aux rassemblements... nous envisageons d'organiser notre 2ème expo miniature. N'hésitez pas à rejoindre notre famille de passionnés de vieilles mécaniques, l'adhésion annuelle à l'association est de 20 euros.



<u>L'APE (Association des</u> Parents d'Elèves)

Composition du bureau :

Présidente : Helaine Elodie Trésorière : Giard Anne Secrétaire : Villallard Vanessa

L'Assemblée Générale de l'association a eu lieu le vendredi 24 janvier 2020.

L'Amicale des chasseurs du Mesnil-Vigot

Composition du bureau :

Président : Roger Cyril Trésorier : Dépériers Lionel Secrétaire : Coudret Bernard

Membres: Lépine Philippe, Roger Frédéric, Besnard Christophe et Challe Samuel.

Tout chasseur possédant une carte doit chasser selon la réglementation générale de la chasse et le règlement intérieur de la société sur tous les terrains de la commune.

Les chasseurs doivent respecter les jours d'ouverture, même sur les terres ne faisant pas partie de la société. La chasse est ouverte tous les dimanches et les jeudis jusqu'au 1^{er} novembre 2020. Les chasseurs ont droit à 2 faisans par jour de chasse, le tir de la poule faisane est interdit toute la saison. Toute la semaine à l'exception du jeudi et dimanche, la chasse n'est autorisée que pour les nuisibles, le sanglier et le pigeon à poste fixe.

Prix des cartes:

- sociétaire : 65 €

- carte journée : 10 € à partir de la fermeture du lièvre et 4 par an par sociétaire

(2 invités autorisés par chasseur par journée)

L'Amicale des chasseurs et propriétaires de Remilly sur Lozon

Composition du bureau:

Président : Lelandais Bernard

Vice-Président et secrétaire : Desdevises Jean-Luc

Trésorier : Déperiers Florian

Membres: Déperiers Didier et Lengronne Dominique

Le Président remercie les 13 sociétaires présents et rappelle quelques consignes, chaque chasseur a droit de tuer 1 lièvre pour la saison de chasse, décision de la F.C.M. 50.

D'autre part la société de Remilly n'autorise de tuer que : 2 faisans ou perdrix par jour de chasse, décision prise en AG de septembre 2018.





La F.C.M. 50 interdit le tir de la poule faisane cette saison de chasse. En cas de non-respect de ces décisions, le sociétaire sera exclu de la société de chasse de Remilly.

Le trésorier nous donne le bilan financier de notre société, très bonne gestion de Florian, le compte rendu est adopté par tous les présents.

Le président remercie Emmanuel Guesdon ainsi que les piégeurs agréés, très bonne organisation d'Emmanuel et de plus avec une très grosse destruction de renards. Merci à tous pour votre participation à ces battues.

L'Association des chasseurs des Champs de Losque

Composition du bureau :

Président : Bigot olivier

Vice-Président : Desdevises Joseph

Trésorier : Legoupil Franck Secrétaire : Blanchet Hervé





Battue du dimanche 25 octobre 2020

L'Assemblée Générale de la société a eu lieu le vendredi 4 septembre 2020. Le bureau sortant a été réélu et l'association compte 33 adhérents.

Pour information:

- 240 faisans ont été lâchés en partenariat avec la fédération de chasse en juillet et août 2020 afin d'obtenir des faisans sauvages
- 240 perdrix au total seront lâchées dans la saison 2020-2021
- 13 bracelets de chevreuils ont été attribués
- 4 battues aux nuisibles vont être effectuées dans la saison

Les Amis du Château de Montfort

Composition du bureau :

Présidente : André Nathalie Trésorière : Pottier Marie-Laure

Activités de l'Association :

- Restauration et sauvegarde du patrimoine et de l'histoire communale du château de Montfort.



- Musée « Le Village des années 30 » : présenter le savoir-faire artisanal et la vie au quotidien de temps anciens par des scènes animées par des automates.
- Faire connaître et protéger la faune et la flore des marais environnant le château.

Projets de l'association :

- Mettre en valeur le patrimoine et l'histoire du château par la soirée des « Pierres en Lumière » ainsi que les journées du patrimoine, des visites guidées, la réalisation de vidéos et d'exposition(s).
- Faire connaître la culture du terroir du marais ainsi que la flore locale par deux fêtes : la fête de Printemps au mois de mai et la fête de l'Automne au mois d'octobre avec un troc jardin, ouvert aux habitants et aux producteurs locaux afin de mettre en avant les plants de saison et l'artisanat local.
- Faire connaître nos artistes locaux (peintres, photographes, sculpteurs...) par le biais d'expositions les mois d'été.
- Développer le partenariat avec les écoles, la commune, l'agglo dans le but de mettre en commun le savoir-faire pour l'aboutissement de projets (protection et mise en valeur de la faune et de la flore locale, l'histoire, le tourisme culturel...) : création de nichoirs, de sorties pédagogiques, d'expositions, jardin mellifère, ...

<u>Grand projet</u>: création d'une grande roseraie qui commence à voir le jour et qui sera ouverte au public en 2023 (le temps que ça pousse!). Vous pouvez parrainer un ou plusieurs rosiers (10 € l'unité) et suivre l'avancée des travaux par mail. N'hésitez pas à rejoindre notre équipe de bénévoles. Suivez-nous sur Facebook. Pour tous renseignements: Noël POTTIER 06.49.32.94.27 ou lechateaudemontfort@gmail.com

Le Comité des Fêtes des Champs de Losque

Composition du bureau:

Président : Levée Dany

Vice-Présidente : Mignot Nathalie Trésorière : Vaultier Angélique Secrétaire : Peyrat Sindy

L'Assemblée Générale de l'association a eu lieu le vendredi 24 janvier 2020.

Le comité des fêtes a pu réaliser le 22 février 2020 (avant le confinement), la soirée carnaval à la salle des fêtes de Remilly sur Lozon.

N'ont pas pu réaliser leur Assemblée Générale :

Les Clubs de l'Amitié de nos trois communes déléguées

Du fait de la crise sanitaire, toutes les activités des 3 clubs ont été suspendues le 13 mars 2020. Les responsables des clubs prennent régulièrement des nouvelles des membres par téléphone. L'essentiel, pour eux, reste d'assurer la santé et la sécurité de leurs adhérents.

<u>Le Trait d'Union :</u>

<u>Composition du bureau</u>:

Président : Sadoc Roland Trésorière : Rousseau Nicolle Secrétaire : Hébert Annick

o Le Club de l'Amitié du Mesnil-Vigot :

Composition du bureau:

Présidente : Osmond Jeanne Trésorier : Jeanne Luigina Secrétaire : Lemoine Monique



o Le Club de l'Amitié de Remilly sur Lozon :

Composition du bureau:

Présidente: Lozouet Lydie

Vice-Présidente : Sevaux Jeanine Trésorière : Laurent Christiane Secrétaire : Lebuggle Michèle

Secrétaire adjointe : Tourainne Françoise

Au très grand regret de tous, les traditionnels repas des anciens n'ont pas pu avoir lieu. La municipalité tient à manifester son respect et sa sympathie à l'ensemble de nos aînés en leur offrant une boîte de chocolats. Elle souhaite à chacun d'eux une bonne santé à protéger et que l'année 2021 nous permette enfin de pouvoir nous retrouver dans la joie et la bonne humeur.

La Gymnastique Volontaire Rémillaise



Composition du bureau:

Présidente : Aubry Isabelle Trésorière : Jeanne Alexandrine Secrétaire : Tourainne Céline

Les Comités des Fêtes de Remilly sur Lozon et du Mesnil-Vigot

Un seul comité des fêtes a pu organiser une manifestation ou fête, avant le confinement (soirée carnaval) car qui dit fête dit rassemblement en nombre à haut-risque de contamination.

Formulons le souhait que 2021 leur permettra de se retrouver et de se mobiliser dans l'animation des communes déléguées.

o Le comité des fêtes de Remilly sur Lozon :

Composition du bureau :

Présidente : Levallois Reine Vice-Président : Carel Nicolas Trésorière : Allain Morgane Secrétaire : Gallien Jessica

<u>Le comité des fêtes du Mesnil-Vigot :</u>

<u>Composition du bureau</u>:

Président : Jeanne Lionel

Vice-Président : Dauvers Arnaud Trésorier : Jeanne Alexandrine

Secrétaire : Khelil Sonia

Les Associations d'Anciens Combattants

Les Associations des Anciens Combattants de nos trois communes déléguées n'ont pas pu se réunir pour leur Assemblée Générale ou leur traditionnel repas.

Notons les présidents et porte-drapeaux des 3 associations de Remilly-les-Marais :

o Remilly sur Lozon:

Président : Alliet Emile Porte drapeau : Alliet Emile



o Le Mesnil-Vigot :

Président : Godey Michel Porte drapeau : Hue Thierry

○ Les Champs de Losque :

Président : Lescalier Fernand Porte drapeau : Sadoc Roland

Respectons la peine de nos Anciens Combattants, qui par souci de protection (Covid-19) n'ont pas été invités aux cérémonies du 11 novembre 2020. Mais, qui mieux que des soldats comprendra

l'exigence d'obéir à sa hiérarchie ? : les élus se devaient de respecter les consignes imposées par Monsieur le Préfet.

Comment ne pas partager, à cette occasion, l'ultime frustration de nos vétérans américains, empêchés, eux aussi, de venir honorer une dernière fois, la mémoire de leurs frères d'armes tombés pour nous en Normandie! Nous savons que ces sacrifices sont hélas! nécessaires!

<u>L'Association de jumelage le Mesnil-Vigot – Churchstanton</u>

Composition du bureau:

Présidente : Allix Sylvie

Vice-président : Gardner Brian Trésorière : Hébert Chantal Secrétaire : Gilbert Renée

Comme pour bon nombre d'associations, la pandémie qui sévit toujours actuellement a fortement contrarié les projets de l'année puisque le comité de jumelage ne s'est réuni qu'à l'occasion de la galette des rois. Il était alors question d'accueillir



nos amis anglais en septembre (comme en 2018) car ils souhaitaient à nouveau participer à la foire de Lessay qu'ils avaient beaucoup appréciée.

Nous avons dû nous résoudre à annuler successivement l'assemblée générale, le méchoui de juin, l'accueil de septembre et maintenant le tea-time de novembre.

En attendant des jours meilleurs plus favorables aux rassemblements et aux voyages, nous correspondons avec nos amis en échangeant des nouvelles.

Peu de visibilité encore sur l'agenda 2021. La date du 27 juin pourrait être retenue pour le méchoui puis la période de septembre pour l'accueil de nos hôtes britanniques... mais il faudra préalablement réunir l'assemblée générale dès que le contexte sanitaire le permettra.

Wait and see

Informations pratiques

LE RECENSEMENT CITOYEN:

Le recensement citoyen est obligatoire à 16 ans. Le jeune doit se présenter en mairie.

L'attestation de recensement est délivrée sur présentation de la carte d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Elle est indispensable pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)



L'ADMR:

L'ADMR propose une large gamme de services à la personne pour tous les besoins.

Elle s'engage et développe des services à domicile. L'ADMR propose à tous ceux qui le souhaitent, du plus jeune au plus âgé, des services à domicile qui rendent la vie plus facile. L'aide à domicile a un coût, mais ce coût peut être pris en charge partiellement ou totalement par des organismes sociaux.



Des avantages fiscaux existent également selon la loi de finances en vigueur.

LA PRESENCE VERTE:



La téléassistance favorise le maintien à domicile des personnes en toute sécurité, grâce à une solution simple et efficace. Un incident de la vie quotidienne peut parfois engendrer de lourdes conséquences, c'est pourquoi parfois il peut être important de s'équiper d'un dispositif permettant de bénéficier très rapidement d'une aide.

Pour tout renseignement :
Présence verte des Côtes Normandes
9 place du Champ de Mars 50000 Saint-Lô
Tél : 02.33.06.42.57 – Mail : www.presenceverte.fr

LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (S.S.I.A.D.) :

Le S.S.I.A.D. s'inscrit dans une politique globale de maintien à domicile. Il intervient sur les cantons de Canisy et de Marigny. L'infirmière responsable du SSIAD assure la coordination des activités du SSIAD et des autres intervenants au domicile. Les aides-soignants, sous la responsabilité de l'Infirmière Coordinatrice, assurent les soins d'hygiène et aident à l'accomplissement des actes essentiels de la vie.



Conditions de prise en charge:

Il faut être atteint d'une pathologie entraînant une diminution de l'autonomie et nécessitant des soins infirmiers. Tous les soins sont pris en charge à 100 % par la caisse d'assurance maladie. Pour chaque prise en charge, une prescription médicale est indispensable.

Pour tout renseignement :

Mme Maryse BEAUJARD - S.S.I.A.D CANISY-MARIGNY
Pôle santé - 23 rue du 8 mai 1945 - Marigny
50570 MARIGNY-LE-LOZON
Ssiad.canisy-marigny@orange.fr - Tél : 02 33 72 27 61

L'ASSISTANTE SOCIALE :



L'assistante sociale de secteur vous accueille, vous oriente, vous conseille, vous accompagne et est à votre écoute.

De l'insertion sociale à la protection de l'enfance aux femmes victimes de violences en passant de l'accès aux droits, à la gestion du budget, l'accès à un logement ou les services à mettre en œuvre auprès d'une personne âgée ou handicapée, elle intervient sur de nombreuses problématiques que peut rencontrer une personne à tous les âges de la vie...

L'assistante sociale du secteur est présente sur rendez-vous à la Mairie de Marigny 50570 MARIGNY LE LOZON

tous les mardis de 9h00 à 12h00.

Pour la rencontrer, vous devez prendre rendez-vous en contactant son secrétariat au 02.33.77.28.93.

LA MISSION LOCALE:

La Mission locale Saint-Lô du Centre Manche est un espace d'intervention au service des jeunes de 16 à 25 ans qui propose un accompagnement individualisé, centré sur les besoins du jeune. Chaque jeune accueilli à la Mission locale, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés peut bénéficier de réponses individualisées pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa



réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir

Mission Locale du Centre Manche 13 Rue Octave Feuillet 50000 Saint-Lô Tel : 02 33 57 17 17

Permanence sur rendez-vous à la mairie de Marigny le lundi matin

LE TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD):



Les habitants de Remilly-les-Marais peuvent bénéficier du transport à la demande depuis novembre 2019. Le principe général de fonctionnement est simple et sur réservation.

Le TAD vous emmène de votre domicile vers un point d'arrêt défini et/ou inversement sur tout le territoire de l'Agglo.

Le service fonctionne du lundi au samedi de 7h à 19h, il est accessible à tous (dès 11 ans sans accompagnateur) sur réservation.

Tarif: 1.05 € le trajet.

<u>Pratique</u>: réservation par téléphone au 02 33 05 05 05 du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 et le samedi de 8h45 à 12h30.

L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE SAINT-LO AGGLO (OPAH) :

A l'initiative de Saint-Lô Agglo, une OPAH est mise en place sur l'ensemble du territoire.

Pour améliorer votre résidence principale ou pour rénover un logement locatif, des aides exceptionnelles vous sont



proposées par l'Anah (Agence nationale de l'habitat) à laquelle s'associent, sous certaines conditions, Saint-Lô Agglo, le département de la Manche et la Région Normandie.

Ces aides s'adressent aux propriétaires privés pour des travaux (économie d'énergie, adaptation de la perte d'autonomie, travails lourds de réhabilitation d'un logement indigne, très dégradés ou vacant) dans leur résidence principale, un logement destiné à la location ou les parties communes d'une copropriété ou d'une monopropriété.

Le logement doit avoir plus de 15 ans, et les travaux doivent être réalisés par des professionnels (attention les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier de demande de subventions).

Pour tout renseignement (permanence sur rendez-vous) : Mairie de Marigny – place Westport 50570 MARIGNY-LE-LOZON Tél : 02 33 75 62 40